

ACTION URGENTE

RENOUVELLEMENT DE LA DÉTENTION D'UN EMPLOYÉ D'ONG

Le 10 mars 2019, le tribunal militaire israélien d'Ofer, dans les territoires palestiniens occupés, a approuvé le renouvellement de la détention administrative d'Ayman Nasser pour six mois supplémentaires. Depuis le 17 septembre 2018, Ayman Nasser est détenu sans inculpation ni procès à la prison d'Ofer, près de Ramallah, en Cisjordanie. Cet homme est coordonnateur du service juridique d'Addameer, une ONG palestinienne de défense des droits humains et de soutien aux prisonniers. Sa détention devrait désormais prendre fin le 7 septembre 2019.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Major-General Nadav Padan
GOC Central Command
Military Post 01149
Battalion 877
Fax : + 972 2 530 5741
Courriel : 1111@idf.gov.il

Monsieur Padan,

Le 6 mars 2019, le commandement de la région Centre a ordonné le renouvellement de la détention administrative d'Ayman Nasser pour six mois, qui a été approuvé par le tribunal militaire d'Ofer, près de Ramallah, le 10 mars. Ayman Nasser est le coordonnateur du service juridique de l'ONG palestinienne de défense des droits humains Addameer.

Amnesty International a exprimé à maintes reprises sa vive préoccupation du fait que la détention administrative, telle qu'elle est utilisée par Israël, constitue une violation des droits fondamentaux des personnes soumises à cette mesure. Cette pratique peut entraîner une détention arbitraire et s'apparente, si elle est prolongée ou répétée, à une peine ou un traitement cruel, inhumain et dégradant.

Amnesty International est très inquiète pour la santé d'Ayman Nasser, qui a reçu des coups et souffert d'asphyxie à cause des jets de gaz lacrymogène lors de l'intervention des forces de sécurité à la prison d'Ofer le 21 janvier 2019. Selon sa famille, Ayman Nasser a un certain nombre de problèmes de santé, notamment une inflammation du côlon et d'intenses douleurs dues à une hernie discale dans le bas du dos. Il a régulièrement besoin de soins médicaux et d'examens par des médecins spécialistes.

Je vous appelle à libérer sans délai Ayman Nasser et toutes les autres personnes placées en détention administrative, à moins que ces personnes ne soient rapidement inculpées d'une infraction reconnue par le droit international et jugées dans le respect des normes internationales d'équité des procès. Je vous engage également à permettre immédiatement à Ayman Nasser de bénéficier d'une prise en charge médicale adaptée à son état, y compris de soins dispensés par des spécialistes, et à prendre sans délai des mesures pour mettre fin à la pratique de la détention administrative.

Veuillez agréer, Monsieur Padan, l'expression de ma haute considération.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 9 septembre 2018, Ayman Nasser a été arrêté par les forces israéliennes lors d'une descente nocturne à son domicile, dans le village de Saffa, près de Ramallah, dans les Territoires palestiniens occupés (TPO). Âgé de 48 ans et père de quatre enfants, il travaille depuis 2008 pour l'ONG palestinienne de défense des droits humains et de soutien aux prisonniers Addameer, où il a débuté en tant que chercheur avant de devenir coordonnateur du service juridique. Il est également le président et l'un des fondateurs du centre culturel Handalah, dans le village de Saffa, créé en 1998 pour permettre aux jeunes du village de participer à diverses activités (danse, sport, activités artistiques et éducatives). Il est titulaire d'une licence en travail social et d'une maîtrise en socio-psychologie pédagogique de l'université al Qods, à Abou Dis (à l'est de Jérusalem).

De 1992 à 1997, Ayman Nasser a purgé une peine de cinq ans d'emprisonnement prononcée par un tribunal militaire israélien, qui l'a poursuivi pour de nombreuses infractions, y compris pour appartenance au Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), un parti politique de gauche doté d'une branche armée, interdit par Israël. Depuis sa libération, il a été arrêté à deux reprises : le 15 octobre 2012 (il a alors été condamné, après avoir accepté de plaider coupable contre une peine réduite, à 13 mois d'emprisonnement), et le 18 septembre 2014 (il a alors passé un an en détention administrative).

D'après Addameer, les 20 et 21 janvier 2019, les Forces spéciales israéliennes ont effectué des descentes dans les secteurs 17, 11 et 15 de la prison d'Ofer, au cours desquelles plus de 150 détenus palestiniens ont été blessés. Ayman Nasser, qui est incarcéré dans le secteur 11, a reçu des coups et souffert d'asphyxie à cause des jets de gaz lacrymogène. Selon Addameer, les forces israéliennes ont eu recours à des matraques, des chiens, des pistolets paralysants, des bombes lacrymogènes et des balles en métal recouvertes de caoutchouc à l'intérieur de pièces fermées, mettant en danger la vie de prisonniers. Ces descentes ont occasionné d'importants dégâts et des saisies d'effets personnels de détenus par les agents lourdement armés.

Le 2 janvier 2019, le ministre israélien de la Sécurité intérieure, des Affaires stratégiques et de l'Information, Gilad Erdan, a [déclaré](#) lors d'une conférence de presse qu'il souhaitait rendre les conditions de détention plus difficiles pour les détenus palestiniens afin de dissuader le terrorisme. Cette déclaration ressemblait à une opération de communication visant à recueillir du soutien en vue des élections israéliennes. Depuis, de nombreuses descentes violentes ont été effectuées dans des prisons par des unités lourdement armées utilisant des matraques, des chiens et des pistolets paralysants. Des prisonniers ont été blessés et ont vu leurs effets personnels confisqués. Ces attaques ont entraîné des mouvements de protestation qui perdurent à l'intérieur des prisons. Elles s'inscrivent dans une pratique délibérément cruelle consistant à terroriser les détenus et leur rendre la vie plus difficile.

Les Palestiniens détenus par Israël subissent régulièrement des violations des droits humains, y compris des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements lors des arrestations et des interrogatoires. Ils sont détenus dans de mauvaises conditions et n'ont pas accès aux soins médicaux dont ils ont besoin. De nombreux prisonniers sont également privés de visites familiales. Selon le Comité public contre la torture en Israël (CPTI), depuis 2001, plus de 1 000 plaintes pour torture et autres mauvais traitements ont été déposées auprès des autorités judiciaires israéliennes par des victimes de torture, mais aucune enquête pénale n'a jamais été ouverte. D'après Addameer, plus de 5 440 personnes sont détenues dans les prisons d'Israël, dont 497 détenus administratifs et 209 mineurs.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, hébreu ou arabe
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 25 avril 2019
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Ayman Nasser (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde15/9144/2018/fr/>